

**MEMORANDUM
DU TRAVAIL A FOURNIR
EN EDUCATION MUSICALE
ET CHANT CHORAL
(ANNEE 2018-2019)**



Le 5 septembre 2018

Bonjour à vous, chers parents !

Afin de ne pas surcharger le cahier de texte électronique tout au long de l'année, j'expose, ici et à titre définitif, un petit rappel des compétences qui seront évaluées régulièrement à chaque cours d'éducation musicale et chant choral (cf. le barème en page 2 du cahier). Ce mémorandum sera aussi consultable à la fin du cahier de musique. Je vous demande donc de bien vouloir le signer après en avoir pris connaissance.

Pour aider vos enfants à réussir leurs évaluations, il serait bon que vous procédiez régulièrement à la vérification des points suivants :

A) LE MATÉRIEL SCOLAIRE

Trois compétences transversales (N°2, 3, 6) et deux compétences spécifiques au matériel (N°7 et 8).

➤ Vérifiez la présence du **porte vues** dans le cartable de votre enfant, le jour de son cours d'éducation musicale et chant choral.

➤ Contrôlez si votre enfant a bien **surligné à la règle et en 4 couleurs** les mots imprimés en gras dans les documents. Par exemple : les **dates** en bleu, les **noms propres** (compositeurs, auteurs, interprètes, etc.) en jaune, les **titres** des œuvres en vert, les mots de **vocabulaire** en rose (ou orange). Ce petit travail facilitera la mémorisation, à condition d'être réalisé sérieusement : les éléments en gras doivent être mis en évidence **proprement**, avec un surligneur ou un crayon de couleur **et une règle**. Ils doivent rester **lisibles** : le barbouillage bâclé, opaque (trop foncé) ou au contraire invisible (avec un feutre usé), voire irrégulier (lorsque le surlignage est tracé sans la règle) est proscrit.

➤ Une absence en cours ne justifie pas l'absence des documents dans le cahier. Il incombe à l'élève de les récupérer avec un camarade.

B) LE CHANT CHORAL

Cinq compétences transversales (N°2, 3, 4, 5, 6) et huit compétences spécifiques au chant (N°13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20).

Le chant choral étant évalué sur 13 points dans la moyenne, il est important de vérifier **chaque semaine** que votre enfant est capable :

1°) de **réciter**, sans aucune hésitation ni erreur, le **texte complet** du chant (notamment celui étudié en cours la semaine précédente),

2°) de **chanter intégralement** la mélodie et les paroles avec expression, d'abord **a cappella**, mais aussi avec l'accompagnement instrumental, lorsque celui-ci est proposé au téléchargement - toujours **obligatoire** - sur *Pronote*.

Soyez par conséquent vigilant à ce que votre enfant **télécharge et écoute** les documents sonores mis à sa disposition en pièces jointes du cahier de texte numérique, pour travailler et réussir son évaluation de chant.

Il est bon aussi, pour l'élève désireux de progresser, de relire quelquefois la page 3 du cahier où se trouvent des conseils qui l'aideront à améliorer sa justesse et placer correctement sa voix (attitude, posture, respiration abdominale, etc.).

C) L'EXPOSÉ EN ÉDUCATION MUSICALE (un petit oral peut en cacher un grand) :

Trois compétences transversales (N°2, 3, 4) et quatre compétences « bleues » (N°9, 10, 11, 12) plus, éventuellement, des points supplémentaires (bonus) si le niveau d'investissement est plus élevé.

Tous les élèves doivent présenter une fois par trimestre et **à l'oral** un exposé évalué sur 7 compétences (N°2, 3, 6, 9, 10, 11, 12), dont voici les caractéristiques :

1°) Comme il est spécifié plus haut, il s'agit d'un petit exposé exclusivement **oral** (il n'y a donc pas de rédaction, ni de diaporama à fournir). Sa durée est d'environ 2 minutes et son objectif est d'entraîner les enfants à la préparation du « grand oral » de l'épreuve du DNB. L'élève doit juste **réciter par cœur** un petit paragraphe de quelques lignes qui est dans son cahier. Il peut aussi, s'il le désire, compléter sa prestation par quelques bonus (recherches personnelles, interprétation instrumentale ou vocale d'un exemple musical, etc.)

2°) Cet exercice exigeant sera évalué à la fois avec rigueur et beaucoup de bienveillance. Afin d'atténuer l'impact « émotionnel » il se déroulera de la façon suivante : l'élève qui fera l'exposé ne sera pas placé face à ses camarades et n'aura donc pas à soutenir leur regard. Il ira au fond de la salle et ses pairs lui tourneront le dos, de sorte que seule sa voix sera perçue par eux, à la manière d'une émission radiophonique ou d'un commentaire hors champ au cinéma. Il importe donc de travailler, comme pour le chant, la diction, la clarté de l'élocution, le rythme, le tempo, l'intonation et l'intensité. Les exercices de respiration abdominale pratiqués en classe trouvent là leur parfaite application, non seulement pour porter la voix suffisamment loin, mais aussi pour évacuer et contrôler toute forme de tension. La posture de l'élève est donc évaluée dans cet exercice, puisqu'elle est la même que celle du chanteur et qu'elle permet de favoriser l'expression d'un petit texte déclamé comme au théâtre. Là encore, il est nécessaire de relire les conseils donnés en page 3 du cahier.

3°) Si la prestation va au delà de la simple « récitation », si l'élève fait preuve d'un talent d'orateur (par la maîtrise de son expression et de la respiration abdominale, comme en chant), s'il nourrit son exposé de recherches personnelles ou d'exemples vocaux ou instrumentaux pertinents, il engrangera, en sus, des points de bonus dans les catégories A, B, D, E et F (voir barème en page 2).

Pour réussir cette épreuve et éviter toute hésitation ou bredouillage qui briserait la fluidité de la diction, il faut la préparer dans l'esprit de l'*Art poétique* de Nicolas Boileau que je rappelle ici :

*Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement
Et les mots pour le dire arrivent aisément.*

Il est donc très important de bien connaître **PAR CŒUR** le texte de l'exposé qui se trouve dans le cahier. Pour entraîner l'enfant à cet exercice, j'invite ses parents à lui demander de présenter sa mini « conférence » dans le salon familial, une fois par trimestre...

4°) Le sujet de l'exposé est imposé par le classement des élèves dans le chœur. Par exemple, les choristes situés aux rangs 12A et 12B devront présenter le même sujet N°12, mais **séparément** et sur deux séances différentes. Ce qui permettra à leurs camarades d'entendre deux fois les notions exposées et donc de mieux s'en imprégner. Pour une classe de 32 élèves, il y a par conséquent 16 sujets dédoublés qui sont donnés aux enfants au début du trimestre.

5°) L'ordre de passage est aléatoire. Ainsi, l'exposé N° 9 peut être exigé avant le N°4. Chaque enfant doit donc, sans attendre, étudier le sujet qui lui a été attribué en début de trimestre dans son cahier, car il ne sait pas quand viendra son tour : « *Nul ne connaît ni le jour, ni l'heure ... Veillez ... et tenez-vous donc prêts.* » (Matthieu 24 : 36)

6°) Tous ceux qui écoutent l'exposé peuvent poser des questions à l'élève qui le présente, mais ils sont aussi susceptibles d'être interrogés par moi-même à la fin de la prestation orale de leur camarade, pour évaluer leur niveau d'attention.

7°) Chaque mot employé lors d'un exposé peut entraîner un questionnement de ma part ou de celle des autres élèves. Il est donc primordial de comprendre ce que l'on dit : le dictionnaire est le premier atout de l'élève cultivé... et prudent...

8°) Etant données les conditions très favorables dans lesquelles ce déroule ce petit oral, aucune dispense ne sera accordée.

9°) En dehors de l'exposé, la possibilité est donnée, bien sûr, à chaque élève de valider au cours du trimestre les 4 compétences « bleues » (vocabulaire, histoire, commentaire, français) par sa participation personnelle et volontaire à l'oral.

Signature du professeur d'éducation musicale et chant choral :

Signature du parent qui a pris connaissance de ce mémorandum :